

## LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, les banques canadiennes ont montré ces dernières années que, en dépit de la récession, elles pouvaient réaliser des bénéfices bien supérieurs à ceux de tout autre système bancaire au monde. La ministre nous dit maintenant que, à l'issue des entretiens avec l'Alberta et les banques à charte, qui avaient investi 150 millions dans cette banque, on a conclu qu'il était plus facile de demander du secours aux contribuables plutôt que de les laisser se sauver elles-mêmes?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, les contribuables et le gouvernement se préoccupent sincèrement des créanciers d'importance moyenne qui traitent avec la banque, de ceux qui ont de petites entreprises, dans une économie fragile, et qui travaillent dur pour créer les emplois dont les députés d'en face nous parlent constamment.

\* \* \*

[Français]

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

## LE REFUS DE VERSER UNE SUBVENTION À LA DOMTAR

**M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe):** Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au ministre d'État (Petites entreprises).

Il y a un mois aujourd'hui je soulevais la première question sur le dossier Domtar et à ce moment-là le refus de verser la subvention était justifié par le déficit. Monsieur le ministre, pourriez-vous indiquer à la Chambre comment il se fait que le gouvernement n'a pas d'argent pour la Domtar alors qu'il a accordé, avec un délai record, 75 millions à une banque dans l'Ouest du pays?

**L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)):** Monsieur le Président, comme vous le savez, le dossier Domtar est dans les mains du premier ministre et de M. Lévesque, au Québec, et je pense que, dans le moment, ce sont deux personnes extrêmement responsables qui travaillent au dossier. Si le premier ministre a quelque chose à annoncer, à mon avis, il pourra le faire lui-même quand il en aura envie ou quand il sera prêt à annoncer quoi que ce soit sur le dossier Domtar.

## ON DEMANDE L'ANNONCE PROCHAINE D'UNE DÉCISION CONCERNANT LA DOMTAR

**M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe):** Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre n'est pas au fait du dossier Domtar, mais j'aimerais savoir s'il est au courant du fait que tout retard dans le début de la réalisation de ce projet a des conséquences absolument désastreuses sur l'échéancier. Est-ce que le ministre pourrait indiquer à la Chambre le temps dont le gouvernement a besoin pour rendre une décision et je rappelle que vous avez pris fort peu de temps à accorder 73 millions de dollars à une institution bancaire de l'Ouest du pays? Combien avez-vous besoin de temps pour régler le dossier de la Domtar?

## Questions orales

**L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)):** Monsieur le Président, comme vous le savez, la compagnie Domtar n'est pas en difficultés financières. Le dossier est à l'étude par le premier ministre du Québec, par le premier ministre du gouvernement canadien, et lorsqu'ils auront réussi à conclure une entente, ils l'annonceront aussi vite qu'ils le pourront.

[Traduction]

## LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—LE LIVRE BLANC ATTENDU

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Finances. En plus de la faillite de la Banque commerciale du Canada cette semaine, nous avons été témoins depuis trois ans de la faillite de dix sociétés de fiducie. A la suite de chaque incident, il y a eu enquête. En dépit de cela, l'ancien gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur semblent croire que, en déréglementant ce secteur, on réglerait le problème. Je voudrais demander à la ministre si le livre blanc dont elle nous a promis le dépôt pour bientôt sera plus qu'une mise en scène. L'accompagnera-t-on d'un avant-projet de loi? Plus précisément, y proposera-t-on d'uniformiser les lois fédérales et provinciales, afin que les sociétés corrompues et mal gérées ne puissent pas profiter des échappatoires entre les lois fédérales et provinciales?

● (1430)

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, l'une des premières choses que nous avons faites en prenant le pouvoir a été de reconnaître qu'il fallait absolument remanier de fond en comble notre législation concernant les institutions financières. Nous procédons à ces remaniements aussi rapidement que possible. Je publierai un document de travail à ce sujet, car le gouvernement a négligé ce secteur pendant des années. Nous allons procéder de façon méthodique et la Chambre aura la possibilité d'en discuter.

## LES PROPOSITIONS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, la ministre ne nous a pas dit si le document de travail sera accompagné d'un projet de loi. Demandra-t-elle au comité chargé de ce dossier d'examiner certaines des recommandations qui ont été formulées par des députés néo-démocrates quand nous avons examiné la question des profits bancaires en 1982? A l'époque, nous avons proposé d'interdire aux administrateurs d'institutions financières de consentir des prêts à des entreprises dans lesquelles ils avaient des intérêts et de limiter strictement les emprunts étrangers. Veillera-t-elle à ce que le comité examine ces propositions afin que l'on puisse prendre des mesures vraiment efficaces?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, il ne me viendrait jamais à l'idée de ne pas tenir compte des recommandations de députés du Nouveau parti démocratique.